

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 25 AVRIL 2016

PROCÈS VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 25 avril 2016 à 9h00 dans la salle René Baube au 2^{ème} étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Séverine SAUNIER	Membre du conseil d'administration
M. Rémy DELANNOY	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Christophe LECOT (pouvoir à Mme Sandrine GADROY), Mme STRUVE Georgette (pouvoir à M. PAYEN Jean-Marie).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : M. MENDES Angelo, Mme GAGNEUR Sylvaine.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. LEROY Gabriel

Membres consultatifs présents : M. LEGE Philippe, représentant l'administration.

Membres consultatifs excusés : Mme Marie-Odile LEFÈVRE, Présidente du SIAD et « CTN Audit », pour le Commissaire aux comptes.

ORDRE DU JOUR

- Date du jour de l'assemblée générale.
- Ordre du jour de l'assemblée générale.
- Information activités de loisirs et voyages.
- Colis de Noël retraités.

La séance débute à 9h06

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint. Il informe les membres du conseil d'administration présent que M. MENDES et Mme GAGNEUR ont envoyé un mail le mercredi 20 avril 2016 dans lequel ils indiquaient qu'ils ne pourraient pas siéger à ce conseil d'administration.

① Date du jour de l'assemblée générale :

Le Président informe les membres du conseil d'administration que l'assemblée générale 2016 aura lieu le mercredi 1er juin 2016 à 13h30. Il précise que cette date a été choisie en fonction des disponibilités de la salle de Fervaques. Il indique qu'il a gardé le mercredi comme jour pour le service DEPE, car c'est le seul jour où ces agents sont disponibles et cela évitera que l'on reproche aux responsables du C.O.S de pénaliser certains services. Il précise également qu'il est dans l'obligation de prendre des vigiles pour toute manifestation. Il prendra donc 2 agents de sécurité le jour de l'assemblée générale pour un contrôle visuel de la salle.

Un élu CGT demande s'il ne serait pas possible de demander des policiers municipaux afin de faire des économies.

Le Président répond qu'il fera une demande écrite en Mairie, mais il rappelle que lors des dernières manifestations du C.O.S, notamment, lors du spectacle de Noël, il avait demandé une participation à la Mairie pour les frais occasionnés par l'obligation de prendre des vigiles, mais cette dernière nous avait envoyé un courrier de refus.

② Ordre du jour de l'assemblée générale :

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Ouverture de l'Assemblée.
 - Lecture de la synthèse du Procès-verbal de l'assemblée générale du 1er juin 2015.
 - Approbation de ce Procès-verbal (vote de cette synthèse)
 - Lecture du Rapport moral.
 - Approbation du rapport moral (vote)
 - Rapport financier.
 - Rapports du Commissaire aux Comptes.
 - Rapport de la Commission de Contrôle.
 - Approbation des Comptes de l'année 2015 (vote)
 - Affectation du résultat 2015 (vote)
 - Approbation des conventions règlementées (vote)
 - Questions des adhérents.
 - Allocution du ou des représentants des collectivités.
 - Tombola.
 - Pot de l'amitié.
- *Du fait des conditions de leurs activités professionnelles, le personnel du service enseignement, les assistantes maternelles ainsi que les personnels retenus pour raison de service sont autorisés à participer à la tombola en rapportant leur bulletin au C.O.S à Fervaques ou en le confiant à un(e) collègue lors de l'assemblée générale.*
- *Pour le bon déroulement de l'Assemblée générale, nous invitons les adhérents qui le désirent, à transmettre leurs questions au Comité, en interne ou par la Poste, au plus tard le 13 mai 2016, dernier délai.*

Le Président précise que l'assemblée générale se faisant sur le temps de travail, une attestation de présence sera remise aux agents présents le jour même. Un émargement avec la remise d'un carton de couleur pour les votes est également prévu.

Le Président rappelle que les adhérents doivent se munir obligatoirement de la carte du C.O.S pour venir à l'assemblée.

Le Président fait voter l'ordre du jour.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour de l'assemblée générale est voté à l'unanimité.

③ Information activités de loisirs et voyages :

La trésorière liste les activités prévues pour 2016 :

- Londres le samedi 30 avril 2016
- Le cabaret chez Mireille le jeudi 12 mai 2016 (pour actifs et retraités).
- Zoo Péri Daiza en Belgique, le samedi 21 mai 2016
- Londres, le samedi 18 juin 2016

La trésorière rappelle qu'il faut obligatoirement les pièces d'identité (ou passeport) en cours de validité pour tous les voyages à l'étranger.

Un élu CGT demande si le livret de famille suffit pour les enfants.

La trésorière répond qu'elle s'est renseignée et que la pièce d'identité est obligatoire même pour les enfants en bas âge. Elle indique que le jour de l'inscription, les permanenciers le rappellent aux adhérents qui viennent s'inscrire. Actuellement, le délai moyen pour faire une pièce d'identité est de trois semaines. Elle précise également, que les permanenciers fournissent une attestation pour les adhérents qui s'inscrivent aux voyages à l'étranger et pour lesquels la validité des cartes d'identité est expirée, mais encore valable cinq ans en France. En effet, cette attestation permet à l'adhérent de pouvoir justifier la demande de renouvellement de carte sinon cela lui est refusé en mairie.

Un élu CGT demande si un contrôle de pièce d'identité sera effectué au départ du bus.

Un élu SUD répond, qu'il y aura bien un contrôle des pièces d'identité et, qu'elles devront être valides, avant le départ du bus. Dans le cas où une personne n'a pas sa pièce d'identité ou si elle n'est plus valide, cette dernière ne pourra quitter Saint-Quentin.

- Eura-Lille le samedi 2 juillet 2016
- Plopsaland le samedi 16 juillet 2016

La trésorière précise que pour les sorties d'été, parcs et journées à la mer, les enfants jusque 14 ans bénéficieront de la gratuité.

- Deauville, le samedi 23 juillet 2016
- Astérix le samedi 6 août 2016.
- Nausicaa + mer le samedi 20 août 2016.

La trésorière précise que pour la mer, ça ne sera pas Boulogne, car la mer n'est pas très belle, mais ce sera plutôt Le Touquet.

- Mini Europe, le samedi 17 septembre 2016
- Le salon de l'automobile le samedi 8 octobre 2016.
- Astérix Halloween le samedi 29 octobre 2016.
- Un cabaret le samedi 5 novembre 2016.
- Un marché de Noël le samedi 10 décembre 2016.
- Parade de Disney le samedi 17 décembre.
- Journée pêche truite le samedi 11 juin et 10 septembre 2016.
- L'après-midi récréatif des retraités le mardi 29 novembre 2016.
- Le Noël du COS le dimanche 4 décembre 2016.

Le Président propose aux administrateurs d'envoyer la liste des activités dans l'ordre des dates par mail aux administrateurs.

Un élu Les Indépendants demande s'il serait possible de faire des sorties le dimanche. Il précise que des adhérents qui travaillent le samedi souhaiteraient faire des sorties en famille avec le C.O.S le dimanche.

Un élu SUD lui répond que d'autres adhérents ne le souhaitent pas, car les enfants ayant école le lundi, ces derniers seraient trop fatigués.

La trésorière indique que pour cette année, cela va être difficile, car les devis sont déjà demandés et les dates réservées, mais que le C.O.S essaiera de le faire l'année prochaine.

Un élu CGT demande s'il y a une liste d'attente pour le voyage à Londres du 30 avril.

Un élu SUD lui répond qu'il n'y a pas de liste puisque lorsque le bus a été plein, les permanenciers ont proposé aux agents qui sont venus ensuite de s'inscrire pour un deuxième bus qui est prévu pour le 18 juin 2016. À ce jour, les bus sont pleins, mais, aucun n'agent ne s'est vu refuser l'inscription à cette activité.

④ Colis de Noël retraités :

Le Président annonce que pour le moment, il a reçu deux propositions. Il indique que la décision sera prise début mai. Il précise que la distribution commencera le jour de l'après-midi récréatif des retraités qui aura lieu le mardi 29 novembre 2016.

Le Président dit aux administrateurs qu'ils recevront un courrier prochainement avec la date du prochain conseil d'administration qui aura lieu le lundi 9 mai 2016. Lors de ce conseil, le bilan 2015 ainsi que tout ce qui concerne l'assemblée générale seront débattus.

Un élu CGT demande s'il est possible d'avoir une copie du bilan prévisionnel 2016 qui a été voté lors du dernier conseil d'administration du 25 janvier 2016.

Le Président répond qu'il sera mis avec le bilan 2015 qui sera envoyé pour le prochain conseil d'administration.

Un élu CGT demande à ce que le C.O.S puisse participer au paiement des cafés dans le cadre des machines à boissons, le prix ayant augmenté de plus de 50 %, puisque le C.O.S perçoit une commission sur ces machines à café.

Le Président dit qu'il est au courant qu'une des machines du CTA est en panne et qu'il va appeler la commerciale. Il fait remarquer également qu'il serait bien que les agents évitent de taper sur les machines quand ces dernières ne fonctionnent pas.

Le président répond qu'il a pu négocier qu'une clé, dont le coût est de 7 €, soit donnée gratuitement à chaque agent qui utilise les machines à boissons. Cette clé sera donnée aux agents lors des permanences et après émargement. Il précise également que si l'agent perd sa clé, il devra, s'il souhaite s'en procurer une deuxième, la régler. Il indique également qu'avec cette clé rechargeable, les boissons seront au même prix qu'auparavant.

Le président indique qu'il doit attendre le listing du personnel qui doit être envoyé par la DRH pour remettre les clés aux agents.

Un élu SUD répond que les boissons n'ont pas augmenté de plus de 50 % comme l'a affirmé l'élu CGT, mais, de 10 centimes et que lorsque les agents auront la clé rechargeable, le prix des boissons baissera de 10 centimes, donc le tarif sera le même qu'auparavant.

Un élu CGT insiste pour que le C.O.S participe aux cafés pris par les agents aux machines à boissons.

Un élu SUD précise que si le C.O.S participe au prix du café, il devra le faire, par équité, pour toutes les machines à boissons installées. Mais, se pose le problème de certaines machines à boissons qui sont accessibles au public, notamment celles installées dans les piscines et en mairie.

Le Président indique qu'il va étudier cette question.

Le Président explique que suite à la demande faite par les élus Les Indépendants, CGT, FA-FPT de faire un pot d'amitié cette d'année, un petit questionnaire va être envoyé avec la prochaine note info C.O.S aux adhérents actifs afin de savoir qui serait intéressé. Il précise que l'information est conforme à ce qui a été proposé c'est-à-dire, de 18h00 à 20h00 avec une collation (jus de fruit, café, chocolat et gâteaux). Ce questionnaire sera à rendre aux permanenciers pour fin juin afin de pouvoir connaître rapidement le nombre d'agents intéressés pour pouvoir réserver la salle.

Un élu Les Indépendants demande que le C.O.S puisse négocier des places de cinéma pour les films en 3D ou de pouvoir faire en sorte que l'agent n'ait qu'à mettre le supplément en donnant une place vendue au C.O.S, car un agent se serait vu refuser la place du C.O.S pour un film en 3D.

Les élus SUD interviennent en disant que cela est impossible puisque qu'ils connaissent des agents qui utilisent les places de cinéma vendues au C.O.S pour des films en 3D en rajoutant juste un supplément.

Le Président confirme que si un agent s'est vu refuser une place de cinéma du C.O.S en mettant un supplément pour un film en 3D, c'était une erreur de l'employé du cinéma et qu'il va le signaler au gérant afin que cela ne se reproduise pas.

Un élu CGT demande ce qu'il en est des coupons sport.

Le Président refait un point sur les coupons sport. Il rappelle qu'il trouvait injuste qu'auparavant, seuls les agents qui faisaient de la musculation pouvaient prétendre à un remboursement de 30 €. Il a donc été décidé de mettre en place des coupons sport. Le Président indique qu'il a été surpris de voir le nombre d'associations qui ne prenaient pas les coupons sport. Il précise qu'il suffit pour ces associations de s'inscrire sur internet, de signer une convention et d'envoyer un Relevé d'Identité Bancaire.

Le Président a donc pris la décision de donner une carte « Décathlon » de même valeur que les coupons sport aux agents qui sont inscrits dans des associations qui ne les prennent pas

Le Président précise qu'en contrepartie, il sera très strict. Les permanenciers vont posséder la liste des clubs qui prennent les coupons sport et lorsqu'un agent sera inscrit dans un club qui prend les coupons sport, ce dernier n'aura pas le choix, il aura les coupons sport et non la carte « Décathlon ». Le Président rappelle que cette carte n'est faite que pour pallier à la non-inscription du club aux coupons sport.

Le Président précise également que l'on sera obligé de revenir à la seule distribution de coupons sport, les cartes décathlon étant assujetties à l'URSSAF contrairement aux coupons sport.

Le Président indique qu'il fera un courrier aux associations qui ne sont pas affiliées aux coupons sport afin de leur faire comprendre que c'est dans leur intérêt s'ils ne veulent pas perdre des adhérents.

Le Président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

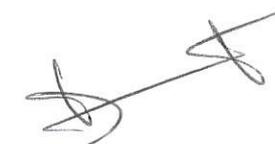
La séance se termine à 9 h 45
Saint-Quentin, le 30 avril 2016

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT

Comité des Oeuvres Sociales

De: Syndicat Autonome <syndicat.autonome@saint-quentin.fr>
Envoyé: mercredi 20 avril 2016 15:01
À: Comité des Oeuvres Sociales
Objet: convocation pour le 25 avril 2016

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien excuser l'absence de M. MENDES Angelo et de Mme GAGNEUR Sylvaine pour le 25 avril.

Cordialement,

Elus FA/FPT au COS